

## Bilan des aides agricoles

### 1. Plan de relance (point d'étape à fin décembre 2021)

Annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, 1,2 milliard d'euros du plan de relance a été consacré à la transition agricole alimentaire et forestière. Pour cette partie, le plan de relance s'est décliné en 29 mesures. L'instruction a été partagée entre FranceAgriMer, les Draaf, l'ASP ou les DDT avec un budget national pouvant être régionalisé ou bien départementalisé.

#### ***Instruction DDT***

Mesure 3 - **Pacte biosécurité et bien-être animal en élevage**. En complément de la mesure 411 « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER, le plan de relance a soutenu l'investissement matériel et immatériel pour la biosécurité et le bien-être animal : nouveaux investissements éligibles :

- ✓ Nombre de dossiers multipliés par 3 par rapport à une année « habituelle » avec des plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), avec des modifications des différents financeurs,
- ✓ 137 dossiers déposés sur les 2 appels à projets pour une enveloppe d'aide estimée à 5,3 millions d'euros . 50% des dossiers sont des PCAE classiques et 50% sont identifiés plan de relance pacte biosécurité et bien-être animal.

Mesure 5 - **« Plantons des haies ! »** Cette mesure soutient la plantation de haies en financement des projets de plantation de haies et d'alignement d'arbre intraparcelles. Par ailleurs, l'animation, comme l'accompagnement technique ont été également financés auprès de deux structures désignées Arbre Paysage Tarnais et Innov éco pour le Tarn.

- ✓ 44 projets engagés pour une enveloppe de 277 k€
- ✓ plus de 35 kms de haies seront plantées
- ✓ 1<sup>er</sup> départemental d'Occitanie en termes du nombre de demandes

Mesure 11 - **Favoriser le développement de jardins partagés et de l'agriculture urbaine**. Cette mesure appuie la création et le développement de jardins partagés et collectifs portés par des associations, collectivités ou des bailleurs sociaux publics comme privés.

- ✓ 9 dossiers pour un volume d'aide de 92 952 €

Mesure 12 - **Alimentation locale et solidaire (paniers fraîcheurs)**. Ce dispositif soutient notamment des projets locaux aux producteurs ayant une démarche collective de structuration de l'approvisionnement locaux et de qualité, des projets ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ou encore des initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modeste.

- ✓ 7 dossiers éligibles pour un montant de 141 742 €

#### **Mesures pour lesquelles la DDT a été associée**

Mesure 13 - (instruction Draaf, avis DDT) **Projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Un guichet territorialisé a permis de répartir l'enveloppe régionale destinée à soutenir des investissements matériels et immatériels constitutif d'un projet alimentaire territorial labellisés ou en cours de labellisation.

- ✓ 5 projets pour un volume d'aide 833 850 €

Mesure 14 - (instruction ASP, avis DDT pour la préfecture) **Cantines scolaires des petites communes** (communes ou EPCI éligibles à la DSR) Les communes éligibles et EPCI ayant acquis la compétence restauration scolaire et propriétaires des outils de production ont pu déposer une demande de subvention afin de demander un soutien pour des investissements matériels, immatériels et des prestations intellectuels.

- ✓ 20 dossiers pour 43 communes pour un volume d'aide accordée 420 900 €

Mesure 17A - (instruction FranceAgriMer, avis DDT sur le devis) **Financement de matériel et d'équipements de protection permettant de faire face aux principaux aléas climatiques** Des aides individuelles ont été destinées

aux agriculteurs permettant l'acquisition d'équipements afin de lutter contre les aléas climatiques (filet anti-grêles, tour anti-gel, matériel d'irrigation et haubanage).

- ✓ 82 dossiers déposés pour le Tarn en 2021 pour du matériel d'irrigation, représentant 3,5 millions d'euros d'investissements

## 2. Plan de soutien

En complément du plan de relance, le gouvernement a déployé des plans de soutien afin de venir en aide aux filières afin de compenser une partie des préjudices causés par l'effondrement de la demande à la suite des mesures prises en France et dans de nombreux pays pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Ces dispositifs ont été co-gérés entre FranceAgriMer et une instruction par la DDT.

**Dispositif d'indemnisation exceptionnel des élevages de canards, pintades, cailles, pigeons** (fermeture des restaurants)

- ✓ 1 dossier pour 5 093 € d'indemnisation (2 déposés)

**Dispositif d'indemnisation exceptionnel des élevages de gibier de chasse**

- ✓ 1 dossier pour un montant d'aide de 10 000 €

**Dispositif d'indemnisation exceptionnel pour la filière horticole**

- ✓ 0 dossier aidé (2 déposés)

**Covid 19 – Élevages bovins allaitants.** Ce dispositif a ciblé les exploitations de jeunes bovins et de broutard en prenant en charge une partie des pertes économiques engendrée par la pandémie Covid 19 en 2020.

- ✓ 95 dossiers éligibles pour 102 000 € d'indemnisation

## Bilan des aides forestières

Mesure 19 - **Renouvellement forestier.** Cette mesure vise les propriétaires de forêts publics autre que l'État relevant du régime forestier et propriétaires forestiers privés afin d'aider les forêts à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer. Trois possibilités d'investissement ont été prévues : investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers pauvres (atténuation), investissement pour les peuplements sinistrés par des phénomènes biotiques (scolytes), investissements pour l'adaptation du peuplement forestiers identifiés comme vulnérables face au changement climatique (adaptation).

- ✓ 83 dossiers déposés pour un montant de subvention de 1,8 million
- ✓ 1<sup>er</sup> départemental d'Occitanie en termes de demandes et de montant